

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
Arrondissement de
SAINT-CLAUDE
Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE
Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
33-2024**

Nombre de Membres

- en exercice : 9
- présents : 9
- votants : 9
- ayant donné procuration : 0
- absents excusés : 0
- absents : 0

Date de convocation :

12/07/2024

Date d'affichage :

12/07/2024

Objet de la délibération

**Vente amiable de bois
scolytés**

**Résultat du
vote**

- pour : 9
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 26/07/2024

Reçu en préfecture le 26/07/2024

Publié le 26/07/2024

ID : 039-213905615-20240718-33_2024-DE

S²LOW

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juillet à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON, Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Gilles VINCENT, Floriano DE MATOS, Dominique LACROIX,

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Rachel HUGUES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Forestier ;

Vu l'arrêté préfectoral n° BFC-2019-07-26-003 relatif à la lutte contre les scolytes de l'Epicéa commun dans les peuplements atteints ;

Vu la délibération n° 71b-2020 en date du 13 octobre 2020 concernant la vente de bois scolytés ;

Considérant la proposition de coupe de bois sur la parcelle A 341 de M. Gérard LACROIX ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

D'accepter la proposition d'achat des bois sur la parcelle A 341 de Monsieur Gérard LACROIX, selon les tarifs suivants :

- 12 € pour les bois secs
- 30 € pour les bois verts
- 20 € pour les feuillus

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 18/07/2024

Le secrétaire de séance
Rachel HUGUES

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

